

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 juin 2012
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 2 mars 2012, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur les travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de janvier 2012 sous la présidence de l'Afrique du Sud (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
de la République sud-africaine
(Signé) Baso **Sangqu**



**Annexe à la lettre datée du 2 mars 2012 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de l'Afrique du Sud (janvier 2012)**

Introduction

En janvier 2012, sous la présidence de Baso Sangqu, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a tenu 11 séances publiques et s'est réuni 13 fois en consultations privées.

Le Conseil a adopté deux résolutions et une déclaration du Président, et a publié huit déclarations à la presse.

Afrique

Guinée-Bissau

Lors de consultations tenues le 10 janvier, les membres du Conseil ont entendu un exposé fait par B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, sur la situation régnant en Guinée-Bissau à la suite du décès du Président Malam Bacai Sanhá. Cette réunion d'information s'est tenue dans le cadre du tour d'horizon mensuel auquel procède le Département des affaires politiques.

À la suite de l'exposé, le 13 janvier, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle le Conseil présentait ses condoléances au Gouvernement et au peuple bissau-guinéens, et encourageait les autorités, les partis politiques et la population à respecter le cadre légal et institutionnel durant la phase de transition, et à faire en sorte que l'élection présidentielle se déroule en temps voulu et de manière pacifique, libre, équitable et transparente. Ils ont également condamné l'attaque contre l'état-major de l'armée de terre menée par des officiers le 26 décembre 2011 et ont salué les mesures prises par le gouvernement civil et l'armée pour assurer la sécurité publique et le respect de l'ordre constitutionnel, ainsi que la décision des autorités d'enquêter sur ces attaques afin que les auteurs répondent de leurs actes. Ils se sont félicités de l'annonce faite par le Premier Ministre Carlos Gomes Jr. concernant l'ouverture de la première phase de démobilisation de militaires le 23 janvier 2012, qui devrait se dérouler conformément à la feuille de route établie conjointement par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise.

Libye

Le 4 janvier, lors de consultations en vue de l'adoption du programme de travail pour le mois de janvier, un représentant a soulevé la question de la Libye au titre du point intitulé « Questions diverses ». Il a noté que le Conseil avait proposé d'enquêter sur les pertes civiles en Libye, et a indiqué que cette enquête devait s'attacher à mesurer l'incidence de la résolution 1973 (2011) en la matière, à la suite

de son application par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Il a proposé que le Président du Conseil adresse une lettre au Secrétaire général invoquant un mémorandum d'accord signé entre l'ONU et l'OTAN, dans laquelle le Conseil demanderait à l'Organisation d'enquêter sur les allégations de pertes civiles. Plusieurs membres du Conseil se sont exprimés sur le sujet. Certains se sont déclarés en faveur d'une telle enquête et d'autres contre, tout en reconnaissant que deux processus d'enquête étaient conduits simultanément en Libye afin d'apporter une réponse à la question des violations des droits de l'homme.

Le 25 janvier, la réunion d'information mensuelle sur l'évolution de la situation en Libye s'est tenue en application des dispositions de la résolution 1973 (2011). Les membres du Conseil ont entendu des exposés du Représentant du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Ian Martin, et de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay. Le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies, Abdurrahman Shalgham, a également fait une déclaration.

Le Représentant spécial a présenté au Conseil les diverses difficultés auxquelles se heurtait le Gouvernement intérimaire libyen, mis en place environ deux mois plus tôt pour diriger le pays pendant la période de transition. L'accord sur le statut de la mission a été signé le 10 janvier 2012 par le Ministre libyen des affaires étrangères et de la coopération internationale et le Représentant spécial. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) mettait au point, en concertation avec les autorités libyennes, la préparation des missions intégrées s'agissant du rôle qu'elle jouerait au terme de son présent mandat, ce qui figurerait dans le rapport du Secrétaire général publié à la fin du mois de février 2012.

La Haut-Commissaire a informé le Conseil de la situation des droits de l'homme en Libye. Elle a indiqué que les autorités libyennes avaient pris quelques mesures concrètes. L'engagement du Gouvernement libyen en faveur des droits de l'homme ne faisait pas de doute et celui-ci ressentait l'urgence qu'il y avait à mettre en place le cadre législatif correspondant. Par ailleurs, divers problèmes restaient à résoudre dans ce domaine. La Haut-Commissaire a également appelé toutes les parties au conflit, ainsi que l'OTAN, à pleinement coopérer avec la Commission internationale d'enquête sur la Libye établie par le Conseil des droits de l'homme, dans la dernière phase de ses travaux. La Commission devait présenter son rapport final aux membres du Conseil des droits de l'homme le 9 mars 2012.

Le Représentant permanent de la Libye a souligné que son gouvernement tenait à se démarquer des pratiques en vigueur sous l'ancien régime du colonel Mouammar Kadhafi. Il a déclaré que le Gouvernement libyen ne reproduirait pas les erreurs déjà commises dans le passé et ne dissimulerait pas celles qui auraient pu l'être récemment. Il a mis en avant la gravité des crimes perpétrés sous le régime de Kadhafi et s'est associé au peuple libyen pour remercier le Conseil d'avoir autorisé la protection des civils, ce qui avait permis d'épargner de très nombreuses vies. Il a dit que le nouveau Gouvernement refusait l'exclusion politique et sociale et qu'il était attaché à l'état de droit. À cet égard, le Gouvernement soumettrait au verdict de la loi ceux qui avaient volé le peuple libyen et ceux qui avaient du sang sur les mains. Il importait que la Libye poursuive sur la voie de la réconciliation nationale. Pour ce faire, elle pouvait s'inspirer des exemples que constituaient l'Afrique du Sud et le Maroc en la matière. Le Représentant permanent a également informé le

Conseil que l'État libyen et les peuples qui le composaient se réclamaient de l'Islam, et que ce fait devait être reconnu et accepté par la communauté internationale.

Les membres du Conseil ont reconnu les problèmes auxquels le Gouvernement libyen faisait face, ont exprimé diverses opinions dans les domaines qu'ils ont jugé importants et qu'ils se devaient d'examiner afin d'aider la Libye à passer sans heurt du conflit à la paix, et ont noté les progrès déjà accomplis dans la préparation des élections. Plusieurs membres ont également abordé la question de l'expiration proche du mandat de la MANUL, soulignant qu'il était nécessaire de le renouveler pour une période supérieure à trois mois afin d'apporter une aide substantielle à la reconstruction de l'État libyen.

S'agissant de la demande d'enquête sur les pertes civiles en Libye susmentionnée, un représentant a fait deux propositions. La première était que le Président du Conseil demande au Secrétaire général d'exhorter l'OTAN à mener une enquête sur la manière dont elle a appliqué la résolution 1973 (2011), conformément aux dispositions d'un mémorandum d'accord signé entre l'ONU et l'OTAN. La seconde consistait à demander à un responsable de l'OTAN de présenter au Conseil un exposé sur l'application de la résolution 1973 (2011) par l'Organisation. Certains membres du Conseil ont appuyé les propositions mais d'autres s'y sont opposés.

Soudan du Sud

Le 5 janvier, le Conseil a tenu des consultations sur la situation au Soudan du Sud. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a présenté au Conseil un exposé sur les combats intercommunautaires dans l'État de Jongleï, dont des heurts entre les tribus Lou Nuer et Murle qui avaient fait des dizaines de morts et des centaines de déplacés. Lors de ces affrontements, du bétail avait été volé et des *tukuls* (huttes) incendiées. Les attaques déclenchées en représailles par la tribu des Murle ont également suscité de profondes inquiétudes. Il apparaissait comme nécessaire de mettre en place des processus de réconciliation à long terme à l'intérieur du Soudan du Sud et il était également urgent que le Gouvernement sud-soudanais exerce la responsabilité qui lui incombait au premier chef de protéger la population civile. Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) en vue d'aider le Gouvernement sud-soudanais à protéger les civils et à traiter les causes profondes du conflit. Des membres ont été également d'avis qu'il fallait se préoccuper des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et de la prolifération des armes de petit calibre qui alimentaient le conflit.

À la suite de la réunion d'information, le Conseil a publié, le 9 janvier, une déclaration à la presse dans laquelle il se déclarait profondément préoccupé par les informations faisant état de pertes en vies humaines dans l'État de Jongleï. Les membres du Conseil ont déploré les morts et la perte des moyens de subsistance du fait de la violence, et ils ont souligné qu'il incombait au premier chef au Gouvernement sud-soudanais de protéger sa population, en particulier les groupes les plus vulnérables comme les femmes et les enfants. Ils ont réaffirmé le caractère inacceptable de la violence sous toutes ses formes, et ils ont appelé toutes les communautés vivant dans l'État de Jongleï à mettre sans délai un terme au conflit pour s'engager dans un processus de paix et de réconciliation. Ils ont salué les

efforts du Gouvernement sud-soudanais visant à négocier une solution à la crise et à protéger les civils.

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Le 11 janvier, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Le Représentant permanent du Soudan, Ali Osman, et le Chargé d'affaires par intérim du Soudan du Sud, David Choat, ont fait des déclarations.

Le Secrétaire général adjoint a souligné que les conditions de sécurité au Darfour s'étaient récemment dégradées, particulièrement dans le camp de Zamzam (Darfour du Nord). Il a indiqué qu'il fallait de toute urgence assurer un libre accès à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) afin qu'elle puisse efficacement exercer son mandat. On notait quelques progrès accomplis dans l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour, notamment des consultations avec les parties prenantes et la nomination des membres de la Commission du cessez-le-feu qui s'était réunie à quatre reprises durant la période considérée. Le Secrétaire général adjoint a également fait savoir que le Secrétaire général avait proposé une feuille de route visant à renforcer la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies dans l'application du Document de Doha. Par ailleurs, cette feuille de route permettrait d'élaborer les modalités d'une participation sur mesure de tous les mouvements armés non signataires, et de préparer au dialogue interne entre les habitants du Darfour.

S'agissant de la situation humanitaire, le Secrétaire général adjoint a déclaré qu'elle restait très critique en dépit de quelques progrès encourageants, comme le retour dans les foyers de 150 personnes par mois en moyenne.

Les membres du Conseil ont appuyé l'application pleine et entière du Document de Doha pour la paix et ont appelé les mouvements armés restés en dehors du processus à signer l'accord. Ils se sont dit préoccupés par les conditions de sécurité et la situation humanitaire au Darfour.

Le 17 janvier, le Conseil a entendu un exposé de Valérie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, qui portait sur la visite qu'elle avait récemment effectuée au Soudan. Le Conseil a également entendu, en visioconférence, l'exposé du Haut-Commissaire aux réfugiés, Antonio Guterres. Les deux exposés étaient centrés sur la détérioration de la situation humanitaire dans les États soudanais du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

Les deux exposés ont fait apparaître un problème majeur, à savoir une grave détérioration de la situation humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu depuis que le conflit s'y était déclenché six mois plus tôt. Toutefois, il était encore plus préoccupant de constater que les organisations humanitaires n'avaient qu'un accès limité à ces zones pour y apporter leur secours, ce qui avait nui à la sécurité alimentaire de leurs habitants et à la production agricole. La Secrétaire générale adjointe a néanmoins souligné que lors de sa visite au Soudan, le Gouvernement s'était engagé à autoriser quelques organismes internationaux à fournir une aide humanitaire.

Les membres du Conseil se sont montrés dans l'ensemble préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire au Soudan et ils ont déploré que le personnel humanitaire international n'ait pas accès aux zones touchées.

Le 23 janvier, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle a condamné l'attaque d'une patrouille de la MINUAD au Darfour, survenue le 21 janvier, au cours de laquelle un soldat de la paix nigérian a été tué et trois autres blessés.

Les membres du Conseil ont adressé leurs condoléances à la famille du soldat tué lors de l'attaque, ainsi qu'au Gouvernement nigérian. Ils ont exhorté le Gouvernement soudanais à poursuivre les auteurs de ce méfait et ont souligné qu'il fallait mettre fin à l'impunité de ceux qui s'en prenaient aux soldats de la paix.

Le 30 janvier, le Conseil s'est réuni en consultation privée afin d'entendre l'exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmund Mulet, sur les effectifs militaires de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Cet exposé faisait suite à la résolution 1996 (2011), dans laquelle le Conseil a autorisé un déploiement de 7 000 militaires au maximum, et a décidé d'examiner après trois mois et à nouveau après six mois si la situation sur le terrain permettait de ramener cet effectif à 6 000 hommes.

Au cours de l'exposé, le Sous-Secrétaire général a indiqué que les effectifs s'élevaient à approximativement 4 975 hommes. En raison des menaces qui pesaient sur la sécurité et la situation humanitaire au Soudan du Sud, il partageait l'avis du Secrétaire général selon lequel l'effectif de 7 000 hommes était nécessaire et ne devait pas être réduit à 6 000. On pouvait envisager une nouvelle évaluation au bout de 12 mois. Les membres du Conseil ont décidé de maintenir l'effectif à 7 000 hommes du fait de l'insécurité sur le terrain, particulièrement dans l'État de Jongleï.

Somalie

Le 11 janvier, le Conseil a entendu un exposé sur la situation en Somalie présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et Ramtane Lamamra, Commissaire de l'Union africaine en charge de la paix et de la sécurité et portant également sur la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le Conseil a également entendu des déclarations du Ministre kényan des affaires étrangères, Moses Wetang'ula, et du Ministre ougandais de la défense, Crispus Kiyonga. Le Secrétaire général adjoint a mis le Conseil au courant de la récente évolution sur les plans politique, humanitaire et de la sécurité. Le Commissaire a présenté au Conseil le concept stratégique remanié de l'AMISOM, approuvé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Outre les déclarations faites par certains de ses membres, le Conseil a également entendu une déclaration du représentant burundais.

À l'issue du débat, les membres du Conseil de sécurité ont convenu d'une déclaration à la presse dans laquelle ils ont confirmé leur soutien total à l'AMISOM et souligné combien il importait de lui accorder des ressources prévisibles, fiables et régulières. Ils ont pris note des recommandations sur la Somalie que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a formulées le 5 janvier 2012 et de l'intention du Secrétaire général de présenter un rapport. Ils ont souligné qu'ils comptaient garder la situation à l'étude. Les membres du Conseil ont également insisté sur l'importance de l'assistance internationale pour renforcer les forces de

sécurité somaliennes. Ils se sont réjouis du front commun présenté lors de la récente Conférence nationale consultative sur la Constitution en Somalie, qui s'est tenue à Garowe (Somalie), et ont invité les Somaliens à un dialogue participatif et représentatif sur la Constitution. Ils ont fait observer que les institutions fédérales de transition ne pourraient bénéficier d'un appui que si ces tâches étaient menées à bien et pris note de l'avis du Secrétaire général selon lequel une prorogation de la feuille de route serait intenable.

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

Le 16 janvier, le Conseil de sécurité a entendu un exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Saïd Djinnit, et tenu des consultations privées pour examiner le rapport semestriel du Secrétaire général sur les activités du Bureau (S/2011/811).

Le Représentant spécial a noté que la fin des conflits ouverts et des tensions liées aux troubles politiques a, dans certains pays, permis la tenue d'élections crédibles. Toutefois, il a fait savoir aux membres du Conseil que les progrès dans la région demeuraient ténus. Il a invité la communauté internationale à rester vigilante, la situation demeurant précaire. Il a fait savoir au Conseil que les pays de la région restant vulnérables, la consolidation de la paix, la démocratie et la stabilité pouvaient s'en trouver compromises. Il a rendu compte de l'évolution récente de la situation au Nigéria, autrefois pilier régional qui avait contribué à la paix et à la stabilité dans la région. Toutefois, dernièrement, les attentats terroristes dans ce pays avaient fragilisé la paix et la sécurité dans la région. Le Représentant spécial a souligné que le dialogue politique et la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau et au Togo seraient des facteurs déterminants pour assurer des progrès durables dans la sous-région. S'agissant de la piraterie dans le golfe de Guinée, le Représentant spécial a indiqué que certains pays de la région, comme le Bénin, n'avaient pas de capacités et de ressources suffisantes pour lutter contre ce fléau. À cet égard, il a invité la communauté internationale à appuyer les mesures prises actuellement au niveau régional pour lutter contre la piraterie. S'agissant de la situation humanitaire et des incidences de la crise en Libye sur la région du Sahel, il a indiqué que celles-ci demeuraient préoccupantes pour la stabilité de la région et qu'elles avaient fragilisé davantage les structures en Afrique de l'Ouest, notamment dans la région du Sahel.

Le Représentant spécial a signalé que le trafic de drogues et le crime organisé continuaient de saper les institutions publiques, et demandé que soient renforcées la mobilisation et la coopération politiques dans les pays d'origine, de transit et de destination des drogues. Il a souligné que le Bureau restait déterminé à trouver des solutions efficaces, en coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les organisations sous-régionales. Le Représentant spécial a indiqué que les violences liées aux élections continuaient d'être à l'origine des conflits et de l'instabilité politique dans la région. Il a signalé que plusieurs pays de la région tiendraient des élections en 2012. Par ailleurs, il a invité les pays de la région à respecter la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest. Enfin, il a informé les membres du Conseil que dans les mois à venir, le Bureau mobiliserait les organisations régionales et sous-régionales pour consolider les progrès et prévenir les conflits susceptibles de compromettre les mesures prises en faveur de la paix, de la démocratie et du développement dans la sous-région.

Durant les consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont montré qu'ils soutenaient le Bureau ainsi que la coopération et la collaboration que le Représentant spécial continuait de maintenir avec les pays de la région, les organisations sous-régionales et régionales et d'autres organismes des Nations Unies afin de s'acquitter de son mandat.

Côte d'Ivoire

Le 26 janvier, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, Albert Koenders, avant de tenir des consultations privées pour examiner le rapport semestriel du Secrétaire général sur les activités de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Il a également entendu un exposé du Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies, Youssoufou Bamba.

L'exposé du Représentant spécial portait sur les progrès enregistrés par le Gouvernement ivoirien en vue du retour à la normale depuis la fin de la crise née de l'élection présidentielle. Le Représentant spécial a signalé que la situation en matière de sécurité se stabilisait dans le pays, que les personnes déplacées commençaient à retourner chez elles et que les élections législatives s'étaient déroulées avec succès. Toutefois, malgré cette évolution positive, de nombreux problèmes demeuraient. Le pays peinait toujours à se relever de la crise dévastatrice, qui avait détruit sa capacité d'y faire face. Le Représentant spécial a souligné que les causes profondes de l'instabilité et des facteurs potentiels de violence étaient encore présentes dans le pays. Il a souligné que les défis et les problèmes liés à la sécurité et à la réconciliation nationale ne devraient pas être sous-estimés et qu'ils appelaient l'attention politique du Conseil.

Le Représentant spécial a indiqué que les priorités établies par le Président Alassane Ouattara et les domaines auxquels l'Organisation des Nations Unies doit apporter son appui au titre de son mandat restaient valides dans le cadre de l'aide fournie au Gouvernement pour stabiliser la situation en matière de sécurité. Ces priorités sont, notamment, la réforme du secteur de la sécurité, la réforme des institutions chargées de la sécurité et de faire respecter l'état de droit, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants ainsi que la protection des civils. S'agissant de la validation des élections législatives tenues en décembre 2011, le Représentant spécial a indiqué qu'il validerait toutes les étapes des élections dès que les institutions nationales auraient évalué le processus. Il a déclaré que, puisque les élections législatives avaient eu lieu, le Conseil devrait porter son attention sur d'autres domaines prioritaires tels que la réconciliation nationale et le renforcement de la sécurité, notamment à Abidjan et dans l'ouest du pays.

Pendant les consultations privées, les membres du Conseil ont salué les progrès réalisés en Côte d'Ivoire et pris note des difficultés qui restaient. Ils se sont réjouis des mesures prises par le Gouvernement pour régler les problèmes de sécurité et, à cet égard, ont invité la communauté internationale à lui apporter son appui. En outre, ils ont encouragé l'ONUCI à continuer d'appuyer les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion du Gouvernement ainsi que la réforme du secteur de la sécurité afin de rétablir la stabilité et la paix. Ils ont également salué son rôle pendant les élections législatives.

Paix et sécurité en Afrique

Le 26 janvier, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté un exposé au Conseil sur le rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel (S/2012/42). Le Président, avec le consentement du Conseil, a invité les représentants du Mali, du Niger et du Tchad, qui l'avaient demandé, à participer à la réunion.

Le Secrétaire général adjoint a axé son exposé sur les incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel. Il a mis en avant les problèmes structurels de la région, qui existaient déjà avant la crise en Libye. Il a présenté aux membres du Conseil les défis multiples que doit relever la région, notamment l'exode des travailleurs migrants quittant la Libye et la prolifération des armes en provenance de ce pays, qui ont aggravé les problèmes déjà existants tels que les activités terroristes d'Al-Qaida au Maghreb, le trafic illicite de drogues et le crime organisé. La région subissait également une crise alimentaire persistante et souffrait d'un manque de développement général. Les pays de la région ont insisté auprès de la mission d'évaluation sur la nécessité pressante de lutter contre les activités terroristes et de faire face aux problèmes économiques, ainsi que de mettre en place une stratégie globale permettant de lutter contre la contrebande de drogues et d'armes.

À l'issue de l'exposé, le 31 janvier, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils ont salué les initiatives de collaboration de l'ONU et de l'Union africaine ainsi que les consultations privées que la mission a tenues avec les États concernés pour déterminer leurs besoins. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation humanitaire et la sécurité dans la région du Sahel ainsi que par les incidences de la crise libyenne. Ils ont exprimé leur volonté de suivre la situation dans la région du Sahel.

Europe

Chypre

Le 25 janvier, le Conseil a, dans le cadre de consultations privées, entendu un exposé présenté par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Alexander Downer, sur la dernière série de pourparlers entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs facilités par l'ONU, qui s'est tenue dans le au Greentree Estate, à Manhasset (New York), les 23 et 24 janvier 2012.

Le Conseiller spécial a indiqué que les discussions entre les parties ont essentiellement porté sur des questions fondamentales en suspens et que peu de progrès ont été enregistrés. Les membres du Conseil ont, dans l'ensemble, accueilli ces discussions avec satisfaction et certains ont déploré les progrès limités. Ils étaient d'avis que les parties devraient se mettre d'accord sur les questions fondamentales en suspens.

Moyen-Orient

Iraq

Le 17 janvier, le Conseil a tenu des consultations privées pour entendre des exposés sur le rapport semestriel du Secrétaire général concernant le Fonds de

développement pour l'Iraq et sur un rapport sur l'état d'avancement des questions liées aux armes de destruction massive en Iraq. L'exposé sur le Fonds de développement pour l'Iraq a été présenté par la Contrôleure, Sous-Secrétaire générale à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité, Maria Eugenia Casar, et celui sur les questions liées aux armes de destruction massive présentée par Gabriele Kraatz-Wadsack, Chef du Service des armes de destruction massive du Bureau des affaires de désarmement

S'agissant du Fonds, la Contrôleure a déclaré que le Gouvernement iraquien continuait de s'acquitter de ses obligations au titre de la résolution 1956 (2010) du Conseil de sécurité. Elle a indiqué au Conseil que bien que le mandat du Conseil international consultatif et de contrôle pour l'Iraq ait expiré en juin 2011, les mécanismes de paiement étaient restés inchangés et l'Iraq continuait à transférer régulièrement 5 % de ses revenus pétroliers au Fonds d'indemnisation des Nations Unies.

S'agissant des questions liées aux armes de destruction massive en Iraq, la Chef du Service des armes de destruction massive a rappelé qu'à sa réunion de haut niveau sur l'Iraq, tenue en décembre 2010, le Conseil a reconnu les progrès accomplis par l'Iraq en matière de respect du régime international de non-prolifération et de désarmement, et que la résolution 1957 (2010) a levé les restrictions imposées à l'Iraq concernant les armes de destruction massive et les activités nucléaires civiles, énoncées dans les résolutions 687 (1991) et 707 (1991). Elle a présenté un exposé sur le rapport du Secrétaire général (S/2011/607), soumis au Conseil et contenant des informations fournies par l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Les membres du Conseil ont, dans l'ensemble, bien accueilli la volonté du Gouvernement iraquien de respecter les résolutions 1956 (2010) et 1957 (2010). Les discussions ont également porté sur les progrès accomplis par l'Iraq quant à l'engagement qu'il a pris de ratifier le Protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées et au respect de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques.

Yémen

Le 25 janvier, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations à huis clos, un exposé de Jamal Benomar, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen.

L'exposé a été présenté en application de la résolution 2014 (2011), dans laquelle le Conseil priait le Secrétaire général de lui rendre compte de l'application de ladite résolution dans les 30 jours qui en suivraient l'adoption et tous les 60 jours par la suite.

Le Conseiller spécial a informé le Conseil de l'évolution de la situation au Yémen sur les plans politique, humanitaire, socioéconomique et de la sécurité. Il l'a renseigné sur l'état de la mise en œuvre de la transition politique, sur la base de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, et du mécanisme d'application. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis à cet égard, notamment de la formation du Gouvernement d'unité nationale et des préparatifs en vue des élections prévues le 21 février. Certains se sont dits préoccupés par la situation au Yémen et ont demandé que les autorités yéménites procèdent, en toute transparence

et sans retard, à la mise en œuvre de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et du mécanisme d'application. Ils se sont tout particulièrement inquiétés de la présence d'Al-Qaïda dans le Sud, de la persistance de la violence, de la crise humanitaire et de la dégradation de la situation socioéconomique, ainsi que des factions qui ne prenaient toujours pas part au processus de transition. Les membres se sont félicités des bons offices exercés par le Secrétaire général à travers son conseiller spécial.

À l'issue de la réunion, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils ont notamment réaffirmé que l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme d'application devaient être mis en œuvre en toute transparence et sans tarder, dans un esprit d'ouverture et de réconciliation; engagé toutes les parties yéménites à renoncer à la violence, à s'abstenir de toute nouvelle provocation et à coopérer avec le Comité des affaires militaires afin d'assurer la pleine mise en œuvre du mécanisme d'application et de la résolution 2014 (2011); et réaffirmé que les auteurs de violations des droits de l'homme et d'abus, notamment d'actes de violence, devraient répondre de leurs actes.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 18 janvier, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations à huis clos, un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence sur la situation humanitaire dans les territoires palestiniens, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ».

Dans son exposé, l'intervenante a appelé l'attention sur les conséquences humanitaires des activités de peuplement et l'intensification des violences commises par les colons, ainsi que sur la situation humanitaire catastrophique régnant dans la bande de Gaza.

Certains membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation humanitaire dans les territoires palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza, et ont dénoncé les activités de peuplement israéliennes et les violences perpétrées par les colons. En outre, la reprise de négociations directes entre les parties a recueilli l'assentiment général.

Le 24 janvier, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, au cours duquel il a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco. Celui-ci l'a informé des faits nouveaux concernant les pourparlers préparatoires des négociateurs palestiniens et israéliens, en particulier les réunions tenues peu de temps auparavant entre les parties, facilitées par la Jordanie en coordination avec le Quatuor. Il l'a également informé de la poursuite de l'implantation de colonies par Israël en Cisjordanie et de l'évolution de la situation dans la bande de Gaza, au Liban et en République arabe syrienne.

À l'issue de l'exposé du Sous-Secrétaire général, l'Observateur permanent de la Palestine et le Représentant permanent d'Israël ont fait connaître leurs positions respectives au Conseil. L'ensemble des membres du Conseil, les représentants de 24 États non membres et le représentant de l'Union européenne ont fait des déclarations.

Nombre d'États participant aux débats se sont dits déçus de ce que le processus de paix demeurait dans l'impasse et favorables à la reprise de négociations directes entre les parties. La quasi-totalité des intervenants se sont félicités de l'initiative lancée par la Jordanie en coordination avec le Quatuor, et ont dit avoir bon espoir que celle-ci marquerait le début de pourparlers sérieux entre les parties, conformément à la déclaration du Quatuor en date du 23 septembre 2011. Certains ont également exprimé leur appui à la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies. De nombreux États se sont inquiétés de la poursuite des activités de peuplement en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est, et des actes de violence commis par les colons. Ils ont demandé à Israël de mettre fin à cette pratique, de même qu'aux démolitions de maisons, aux évictions et à la profanation de sites religieux palestiniens, et de traduire en justice les colons qui continuaient de commettre des violences contre les Palestiniens. Certains États ont condamné les roquettes lancées sur Israël depuis la bande de Gaza. D'autres ont demandé à Israël de lever sans tarder le blocus de la bande de Gaza, afin d'y permettre le développement de l'activité économique. D'autres encore ont exhorté les Palestiniens à redoubler d'efforts pour parvenir à l'unité. De nombreux États ont condamné la persistance des violences en République arabe syrienne et demandé au Conseil de prendre des mesures à cet égard.

Des déclarations ont également été faites au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, du Mouvement des pays non alignés, de l'Union européenne, du Groupe des États d'Afrique et de l'Organisation de la coopération islamique.

La situation au Moyen-Orient

Le 27 janvier, le Conseil a tenu des consultations à huis clos afin d'examiner un projet de résolution sur la situation en République arabe syrienne, présenté par le Maroc et ayant pour coauteurs les pays suivants : l'Allemagne, l'Arabie saoudite, le Bahreïn, la Colombie, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, la France, la Jordanie, le Koweït, la Libye, le Portugal, le Qatar et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Ce projet de résolution s'inscrivait dans le prolongement d'une décision adoptée par la Ligue des États arabes lors d'une réunion tenue au Caire le 22 janvier 2012 (voir S/2012/71). Les membres du Conseil ont exprimé leur vive préoccupation vis-à-vis de la persistance de la crise en République arabe syrienne, qui s'accompagnait de violations généralisées des droits de l'homme. Ils se sont félicités des efforts déployés par la Ligue des États arabes pour régler cette crise. Certains membres du Conseil ont appuyé sans réserve le projet de résolution, tandis que d'autres ont émis des réserves sur certains de ses éléments.

Le Conseil s'est réuni le 31 janvier pour entendre un exposé de Hamad bin Jassim bin Jabr Al Thani, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Qatar, et de Nabil Elaraby, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, qui ont présenté la décision du 22 janvier concernant la République arabe syrienne et demandé au Conseil d'appuyer l'initiative prévue par celle-ci. Ils ont indiqué au Conseil que le plan de la Ligue était dans l'intérêt du peuple syrien et ne visait pas un changement de régime. Le Secrétaire général a déclaré que la Ligue des États arabes voulait éviter toute intervention étrangère, et en particulier une intervention militaire. Les orateurs ont également évoqués le rapport du Chef de la mission

d'observation de la Ligue des États arabes en République arabe syrienne pour la période du 24 décembre 2011 au 18 janvier 2012. Les représentants de la Ligue ont demandé instamment aux membres du Conseil d'appuyer le projet de résolution présenté par le représentant du Maroc.

Le représentant de la République arabe syrienne a fait une déclaration, dans laquelle il a accusé la Ligue des États arabes d'intervenir dans les affaires intérieures de son pays et de porter ainsi atteinte à sa souveraineté. Il a rejeté le plan de la Ligue et recommandé au Conseil de ne pas agir d'une manière qui aggraverait la crise en République arabe syrienne.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la gravité de la situation en République arabe syrienne et ont engagé les parties à régler leurs différends et à engager un dialogue en vue de régler la crise syrienne de manière pacifique. Certains membres ont demandé aux autorités syriennes de casser la spirale de la violence, tandis que d'autres ont insisté sur le fait qu'il appartenait à toutes les parties de mettre fin à la violence. Les membres du Conseil ont également exprimé leur appui aux mesures prises par la Ligue des États arabes pour trouver une solution pacifique à la crise syrienne. Certains ont demandé que les auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme répondent de leurs actes.

Questions thématiques

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Le 10 janvier, le Conseil a tenu des consultations à huis clos sur le sort des enfants en temps de conflit armé, conformément à la résolution 1998 (2011). À cette occasion, il a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Radhika Coomaraswamy.

Les membres du Conseil ont estimé que le sort des enfants en temps de conflit armé était une question importante de l'ordre du jour du Conseil et exprimé leur appui aux travaux de la Représentante spéciale. Certains ont fait observer qu'il fallait consulter les gouvernements concernés lors de la collecte d'informations, étant donné que la disponibilité d'informations vérifiées et fiables demeurait essentielle à l'établissement de rapports utiles, en particulier pour les pays concernés. Certains se sont interrogés sur la définition juridique des « autres situations préoccupantes » (voir S/2011/250), présentées comme des situations similaires aux conflits armés, et ont souligné que le Conseil devait agir dans les strictes limites de son mandat. Les avis étaient partagés sur la question de l'application des critères, certains membres mettant en cause le pouvoir discrétionnaire dont jouissait le Secrétaire général s'agissant de documenter et de condamner les violations commises contre les enfants en temps de conflit armé, tandis que d'autres étaient favorables à ce qu'il exerce son pouvoir discrétionnaire dans l'exécution de son mandat. Certains membres se sont élevés contre la pratique consistant à dresser, à l'annexe II du rapport annuel du Secrétaire général (ibid.), la liste des auteurs de violations dans des situations dont le Conseil n'est pas saisi. D'autres se sont dits favorables à ces listes.

Non-prolifération

Le 11 janvier, un membre du Conseil a soulevé la question du programme nucléaire de la République islamique d'Iran, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Autres questions ». Certains membres ont constaté avec préoccupation que les mesures prises par la République islamique d'Iran pour enrichir l'uranium à un niveau plus élevé constituaient une violation des résolutions du Conseil. Ils ont demandé la pleine application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à la République islamique d'Iran, l'intensification des pressions exercées sur celle-ci pour qu'elle retourne à la table des négociations et la publication du rapport de mai 2011 du Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran. Un membre du Conseil a proposé que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) envisage d'organiser une réunion publique avec l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies afin de faire la promotion du régime de sanctions. D'autres membres du Conseil ont estimé qu'il fallait s'employer à régler cette question par la voie diplomatique, demandé la reprise du dialogue entre la République islamique d'Iran et le groupe des cinq plus un, et enjoint le Conseil à faire preuve de prudence et à faciliter le dialogue.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Le 12 janvier 2012, le Conseil a tenu un débat sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général, du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et du Ministre des affaires étrangères du Kenya, en sa qualité de Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le Secrétaire général a présenté au Conseil son rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité (S/2011/805), et souligné le rôle important que les organisations régionales et sous-régionales continuaient de jouer dans la prévention et le règlement des conflits. Il a également indiqué que l'Union africaine était un partenaire stratégique clef de l'Organisation des Nations Unies.

Le Commissaire a réaffirmé qu'il importait d'établir un partenariat solide entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine afin de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. Le Ministre des affaires étrangères a analysé la relation entretenue par les deux organisations aux niveaux institutionnel et opérationnel, et préconisé une interprétation plus innovante du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Cette réunion était présidée par le Président de l'Afrique du Sud, Jacob Zuma. Y ont participé les ministres des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, de la Colombie et du Guatemala, le Ministre d'État du Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, le Secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger, le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération du Ministère des affaires étrangères du Portugal, le représentant spécial de la Chine pour les affaires africaines et le Ministre et Conseiller spécial du Président du Togo, ainsi que des représentants de l'ensemble des autres membres du Conseil. Ont également pris part aux débats les présidents des communautés économiques régionales de l'Union africaine, à savoir l'Autorité intergouvernementale pour le développement

– représentée par Kongit Sinegiorgis (Éthiopie) – et la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest – représentée par Joy Ogwu (Nigéria).

À l’issue du débat, le Conseil a adopté à l’unanimité la résolution 2033 (2012), dans laquelle il a réaffirmé la responsabilité principale qui lui incombait en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, s’est déclaré résolu à prendre des mesures efficaces pour resserrer encore les relations entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l’Union africaine, et a réaffirmé qu’il importait d’établir des relations plus efficaces entre le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine et lui-même, notamment dans les domaines de la prévention, du règlement et de la gestion des conflits, et des bureaux régionaux de prévention des conflits. Il a été souligné que le renforcement des capacités, la mobilisation de ressources prévisibles et durables et la médiation constituaient des domaines de coopération essentiels.

État de droit

Le 19 janvier, le Conseil a tenu un débat public sur la promotion et le renforcement de l’état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Secrétaire général a présenté son rapport sur l’état de droit et la justice transitionnelle dans les sociétés en situation de conflit ou d’après conflit (S/2011/634). Les représentants de 42 États Membres (y compris de membres du Conseil) se sont exprimés au cours du débat.

À la même réunion, le Conseil a adopté une déclaration du président (S/PRST/2012/1), dans laquelle il a affirmé que l’état de droit devait être universellement instauré et respecté et a souligné l’importance cruciale qu’il attachait à la promotion de la justice et de l’état de droit, facteurs indispensables à une coexistence pacifique. Il a réaffirmé son attachement à l’instauration d’un ordre international fondé sur l’état de droit et au règlement pacifique des différends et a souligné le rôle central de la Cour internationale de Justice.

Dans la déclaration, le Conseil a également fait part de sa préoccupation quant aux conséquences dévastatrices des conflits armés et aux souffrances qui en résultent et a insisté sur la nécessité de les prévenir et, lorsqu’ils ont déjà éclaté, de rétablir la paix et la sécurité. Le Conseil a réaffirmé que l’instauration d’une paix durable exigeait l’adoption d’une approche intégrée fondée sur la cohérence des activités menées dans les domaines de la politique, de la sécurité, du développement, des droits de l’homme, de l’état de droit et de la justice. Le Conseil a reconnu qu’il était primordial que les pays prennent en main les activités d’assistance menées dans le domaine de l’état de droit et qu’il fallait redoubler d’efforts en matière de renforcement des capacités.

Le Conseil a aussi réaffirmé qu’il était fermement opposé à l’impunité des auteurs des violations graves du droit international humanitaire et des droits de l’homme et a souligné qu’il incombait aux États de poursuivre en justice, après enquête approfondie, les personnes coupables de telles violations. Il a de nouveau demandé aux États de coopérer avec les tribunaux internationaux et spéciaux, conformément à leurs obligations respectives.

Enfin, dans la déclaration, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter dans les 12 mois un rapport de suivi sur l’efficacité de l’aide qu’il apporte le

système des Nations Unies en vue de l'instauration de l'état de droit dans les situations de conflit et d'après conflit.

Organes subsidiaires

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

Le 30 janvier, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), Peter Wittig, Représentant permanent de l'Allemagne, a fait rapport au Conseil sur les travaux du Comité. Il s'agissait du premier rapport depuis l'adoption de la résolution 1988 (2011), en juin 2011, portant création du Comité.

Le Président du Comité a informé les membres de l'état d'avancement de l'élaboration des directives régissant la conduite des travaux du Comité et de la coopération trilatérale entre le Gouvernement afghan, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et le Comité. L'exposé a également porté sur la révision de la liste et sur les moyens utilisés par le Comité pour renforcer la mise en œuvre du régime de sanctions. Le Président a aussi indiqué que le Comité était prêt à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement afghan pour favoriser la réconciliation.

Les membres du Conseil ont affirmé que le Comité devait œuvrer en faveur de la paix et de la réconciliation nationale en Afghanistan. Ils ont aussi dit que les travaux du Comité devaient répondre aux principes de responsabilité, de transparence et d'impartialité. La façon dont le Conseil comprend les liens entre Al-Qaida et les Taliban a suscité divers points de vue.

Autres questions

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 6 janvier, les membres du Conseil ont dans un communiqué à la presse, condamné vigoureusement les attentats qui avaient frappé Damas dans la journée. Ils ont exprimé leur profonde sympathie et leurs plus vives condoléances aux victimes de cet acte odieux et à leurs familles, ainsi qu'au peuple de la République arabe syrienne. Ils ont réaffirmé que le terrorisme, sous toutes ses formes et manifestations, constituait l'une des menaces les plus graves à la paix et la sécurité internationales et que tous les actes de terrorisme, quels qu'ils soient, étaient criminels et injustifiables quels qu'en soient les motifs, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs.

Le 25 janvier, le Conseil a fermement condamné, dans un communiqué à la presse, les multiples attentats terroristes qui avaient eu lieu à Kano (Nigéria). Les membres du Conseil ont exprimé leur profonde sympathie et leurs sincères condoléances aux victimes de cet acte odieux, à leurs familles, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement nigériens. Le Conseil a notamment réitéré sa position vis-à-vis du terrorisme et a réaffirmé sa détermination à combattre ce fléau, conformément aux obligations qui lui incombent au titre de la Charte.

Cour internationale de Justice

Le 19 janvier, le Conseil de sécurité a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 2034 (2012), dans laquelle il a décidé que l'élection au siège vacant aurait lieu le 27 avril 2012.
